



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 décembre 2023

NÉGOCIATIONS SALAIRES 2024 : LES ORGANISATIONS SYNDICALES UNIES FACE AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT ET DE L'UCANSS !

Contacts Presse

CFDT :

Florence Puget
06 73 02 18 51
Guillaume Danard
06 76 15 10 88

CGT :

Karim Bakhta
06 89 87 79 41
Vincent Toudret
06 60 42 78 74

FO :

Frédéric Neau
06 85 81 03 50
Bruno Gasparini
07 66 00 99 71

CFTC :

Frédéric Belouze
07 81 60 19 15
Christine Lecerf
06 81 99 80 22

SNETOSSA

CFE-CGC :

Philippe Baux
06 33 56 46 40
Jean-Luc
Rathipanya
06 22 70 94 98

L'intersyndicale regroupant les fédérations CFDT, CFTC, CGT, FO et le SNETOSSA CFE-CGC exige de véritables négociations sincères et loyales de la part de l'Ucanss/Comex !

En effet, aucune organisation syndicale ne souhaite être empêchée par un carcan budgétaire imposé par les autorités de tutelle. Plus question de reproduire le même modèle à l'avenir...

Pour 2023, cela s'est traduit par **une unique mesure générale** à prendre ou à laisser, bien en deçà des attentes et besoins urgents et légitimes des salariés en total décalage avec l'inflation. **Au final, l'augmentation limitée de la valeur du point à +1.5%** a été imposée par décision unilatérale de l'employeur, faute de signataires.

Le 30 novembre, le gouvernement a confirmé son mépris des revendications des salariés du régime général de la Sécurité sociale en refusant de recevoir l'intersyndicale.

Les fédérations CFDT, CFTC, CGT, FO et le SNETOSSA CFE-CGC exigent :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une véritable augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2024 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, connues en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction. La classification Employés et Cadres date de 20 ans et est en total décalage avec les besoins des salariés et des organismes de Sécurité sociale ;
- Le relèvement de la part employeur à 60% dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'euros soit 0,6% de la masse salariale.

Dans ce contexte, l'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés des organismes de Sécurité sociale à une grève massive le 19 décembre prochain, jour de la première RPN Salaires 2024, avec un rassemblement devant l'Ucanss à partir de 12h30.